

AVIS PUBLIC

Je donne avis que le mardi 3 mars 2015, à 19 h 30, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent tiendra une séance publique à la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, pour statuer sur sept demandes de dérogation mineure au règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

La première demande concerne la propriété du 2385, rue des Équinoxes et a pour objet de statuer sur la construction d'une habitation multifamiliale dont la localisation des unités de climatisation et de la génératrice, ainsi que le coefficient d'occupation au sol ne respectent pas toutes les normes applicables.

La deuxième demande concerne les propriétés du 2099 au 2157, rue du Borée et du 2462 au 2540, rue des Équinoxes et a pour objet de statuer sur la construction d'habitations multiplex contigües dont la localisation des thermopompes ne respecte pas toutes les normes applicables.

La troisième demande concerne la propriété située au 2480, rue des Nations et a pour objet de régulariser, pour cette habitation multifamiliale, la localisation d'une génératrice en cour latérale, ne respectant pas toutes les normes applicables.

La quatrième demande concerne la propriété située au 2485, rue des Nations et a pour objet de régulariser, pour cette habitation multifamiliale, la localisation d'une génératrice en cour latérale, ne respectant pas toutes les normes applicables.

La cinquième demande concerne la propriété située au 2555, rue Major et a pour objet de statuer sur l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée dont le revêtement extérieur et la distance par rapport à la piscine ne respectent pas toutes les normes applicables.

La sixième demande concerne la propriété aux 2961, 2963 et 2965, rue Cousineau et a pour objet de statuer sur la construction d'une habitation multiplex isolée dont le revêtement extérieur, l'allée de circulation, ainsi que le stationnement arrière ne respectent pas toutes les normes applicables.

La septième demande concerne la propriété située aux 751 et 775, boulevard Lebeau et a pour objet de statuer pour ce bâtiment industriel, sur l'installation d'un revêtement extérieur ne respectant pas toutes les normes applicables.

Montréal, le 11 février 2015

Isabelle Bastien, avocate
Secrétaire du Conseil d'arrondissement

PUBLIC NOTICE

I give notice that on Tuesday, March 3, 2015, at 7:30 P.M., the Council of the Borough of Saint-Laurent will hold a public meeting at the Council Room of the Borough Hall at 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, in order to give a decision on seven applications for minor exemption from by-law number RCA08-08-0001 on zoning.

The first request concerns the property located at 2385, rue des Équinoxes for the construction of a multi-family dwelling of which the air conditioning, the generator and the space floor index do not respect all the applicable standards.

The second request concerns the property located from 2099 to 2157, rue du Borée and from 2462 to 2540, rue des Équinoxes for the construction of adjacent multi-family dwellings of which the localization of thermopumps does not respect all the applicable standards.

The third request concerns the property located at 2480, rue des Nations to regularize, for this multi-family dwelling, the localization of a generator in the lateral yard without respecting all the applicable standards.

The fourth request concerns the property located at 2485, rue des Nations to regularize, for this multi-family dwelling, the localization of a generator in the lateral yard without respecting all the applicable standards.

The fifth request concerns the property located at 2555, rue Major for the enlargement of a detached single-family dwelling of which the outdoor cladding and the distance with the pool do not respect all the applicable standards.

The sixth request concerns the property located at 2961, 2963 and 2965, rue Cousineau for the construction of a detached multi-family dwelling of which the outdoor cladding, the vehicle aisle and the parking do not respect all the applicable standards.

The seventh request concerns the property located at 751 and 775, boulevard Lebeau for the installation, for this industrial building, of an outdoor cladding not respecting all the applicable standards.

Montréal, February 11, 2015

Isabelle Bastien, lawyer
Secretary of the Borough Council